

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 04/09/2020

COVID-19

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire du 4 septembre 2020

Les points sanitaires sont désormais communiqués le lundi, le mercredi et le vendredi. La dynamique de dépistage est précisée les mercredis ; les données relatives aux EHPAD sont intégrées le vendredi. Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés.

Par rapport au mercredi 2 septembre 2020, la Bretagne enregistre 384 cas supplémentaires. Le taux d'incidence s'élève donc à 25,5 cas pour 100 000 habitants au niveau régional.

Dans les départements :

- 40,9 cas pour 100 000 habitants en Ille-et-Vilaine ;
- 14,3 cas pour 100 000 habitants dans le Finistère ;
- 24,4 cas pour 100 000 habitants dans le Morbihan ;
- 15,8 cas pour 100 000 habitants dans les Côtes-d'Armor.

Pour rappel, ce taux représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR survenus sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants du département.

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de **6 774** (+384 depuis mercredi 2 septembre 2020) ainsi répartis :

- **2 304** (+209 depuis mercredi 2 septembre 2020) personnes résidant en Ille-et-Vilaine ;
- **1 364** (+53 depuis mercredi 2 septembre 2020) personnes résidant dans le Finistère ;
- **1 247** (+61 depuis mercredi 2 septembre 2020) personnes résidant dans le Morbihan ;
- **998** (+23 depuis mercredi 2 septembre 2020) personnes résidant dans les Côtes-d'Armor ;

auxquelles s'ajoutent :

- **674** (+29 depuis mercredi 2 septembre 2020) personnes ne résidant pas en Bretagne ;
- **187** (+9 depuis mercredi 2 septembre 2020) personnes dont les départements de résidence ne sont pas encore connus.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **6** (+1 depuis mercredi 2 septembre 2020) en service de réanimation
- **55** (-7 depuis mercredi 2 septembre 2020) autres modes d'hospitalisation
- **1 360** patients hospitalisés (+6 depuis mercredi 2 septembre 2020) ont regagné leur domicile.
- Aucun décès n'est à déplorer depuis mercredi 2 septembre 2020 (269 décès au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Point de situation EHPAD

- **102** EHPAD ont déclaré au moins 1 cas testé PCR confirmé positif.
- **66** décès de résidents sont à déplorer au sein des EHPAD.

Suivi des clusters

13 clusters sont actuellement en cours d'investigation par l'ARS Bretagne (-1 depuis mercredi 2 septembre 2020) :

- **6** en Ille-et-Vilaine (1 en milieu professionnel, 5 en milieu familial ou communautaire) ;
- **3** dans le Finistère (1 en milieu professionnel, 2 en milieu familial ou communautaire) ;
- **2** dans le Morbihan (2 en milieu familial ou communautaire) ;
- **2** dans les Côtes-d'Armor (1 en milieu familial ou communautaire, 1 en EHPAD).

Accès aux tests de dépistage RT-PCR

Afin de limiter les files d'attente pour les dépistages, un formulaire d'informations, jusqu'ici rempli sur le lieu de dépistage, peut désormais être renseigné en amont, une fois téléchargé sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_patient_labو_covid_v1.0.pdf

Ensemble, activons le "pack-prévention"

Il est indispensable de continuer ensemble à freiner massivement l'épidémie :

- **en activant le "pack prévention"** : mémo 3M (1 Mètre minimum, lavage des Mains, port du Masque dans tous les lieux clos et avec forte densité de personnes), évitez les foules et les événements sans gestes barrières. **Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos recevant du public, ainsi que dans certains secteurs de plusieurs communes bretonnes ;**
- **en demandant un test virologique PCR** : au moindre symptôme même léger, si les autorités sanitaires vous ont identifié comme contact, si vous avez été exposé à un risque et à votre retour de vacances si vous êtes parti dans une zone ou un pays où circule activement le virus ;
- **en respectant l'isolement**, si vous êtes malade, cas contact ou dans l'attente des résultats du test.

En cas de survenue de l'un de ces symptômes (fièvre, toux, nez qui coule, fatigue intense, perte de goût et odorat, difficultés respiratoires, diarrhées) :

- **ne vous rendez pas directement aux urgences ou chez le médecin ;**
- **restez à domicile, évitez les contacts, appelez votre médecin traitant** ou le 0800 130 000, **numéro vert 24h/24 et 7j/7** (pour toute question non médicale) ;
- **appelez le SAMU (15) en cas d'aggravation** des symptômes avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Vous êtes également invités à télécharger l'**application StopCovid** (anonyme, sécurisée et gratuite).



**Préfecture
de la région Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

**Préfecture
de la région Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr